CONTRATS DE TRAVAIL





Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la **DADS** fournies par l'Insee et de prévisions statistiques. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



CDI LARGEMENT MAJORITAIRE

Le taux de CDI est très élevé (85,3 %) et similaire à la moyenne du secteur.
Hors CDD, les autres contrats sont fortement mobilisés. Il s'agit principalement de contrats de professionnalisation.



FORTES VARIATIONS DE LA PART DES CDD

Au niveau de la branche le taux de CDD tend à diminuer jusqu'en 2018.

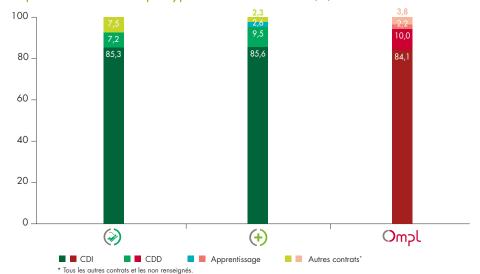
Les prévisions effectuées pour les années 2019 à 2021 anticipent une orientation à la baisse.



Branche professionnelle



Répartition des salariés par type de contrat de travail (%)



Source : Insee, DADS 2018.

Évolution du taux de CDD annuel (%)



Source : Insee, DADS 2009-2018, estimations.

www.ompl.fr 18-20 boulevard de Reuilly • 75012 Paris • ompl@ompl.fr

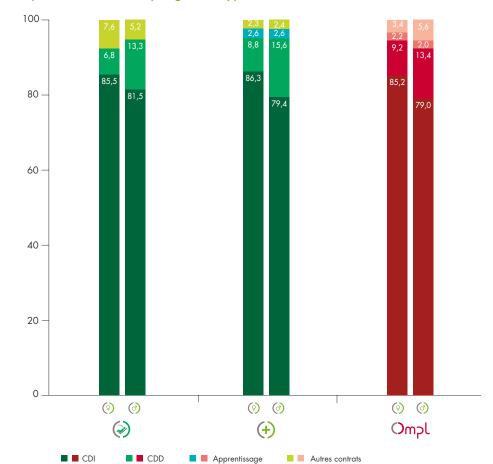




CDD BEAUCOUP PLUS FRÉQUENT POUR **LES HOMMES**

Les hommes de la branche travaillent plus souvent dans le cadre d'un CDD que les femmes. Le différentiel atteint 6,5 points.

Répartition des salariés par genre et type de contrat de travail (%)



Source : Insee, DADS 2018.





CDD PLUS FRÉQUENT POUR LES JEUNES

Les salariés de moins de 35 ans travaillent près de trois fois plus souvent dans le cadre d'un CDD que ceux de la tranche d'âge intermédiaire.

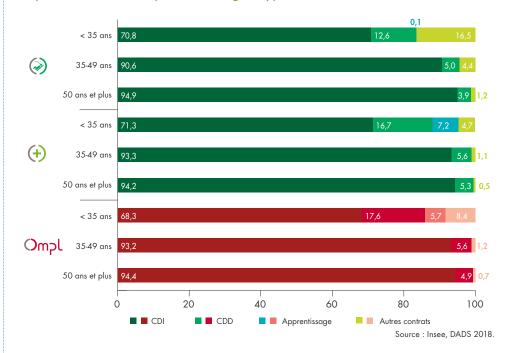


NUANCES SELON LA CATÉGORIE SOCIALE

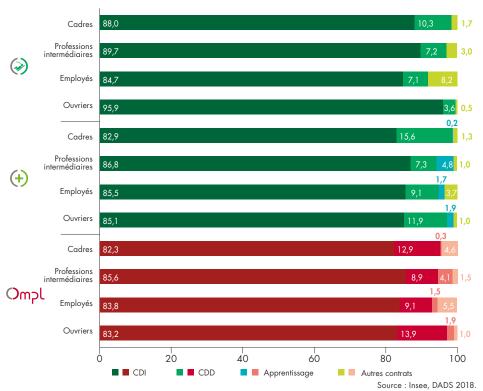
Au niveau de la branche, le recrutement en CDD est principalement mobilisé pour les cadres.

Pour les ouvriers, le CDI est beaucoup plus privilégié.

Répartition des salariés par classe d'âge et type de contrat de travail (%)



Répartition des salariés par catégorie sociale et type de contrat de travail (%)







NUANCES SELON LA DURÉE DU TEMPS **DE TRAVAIL**

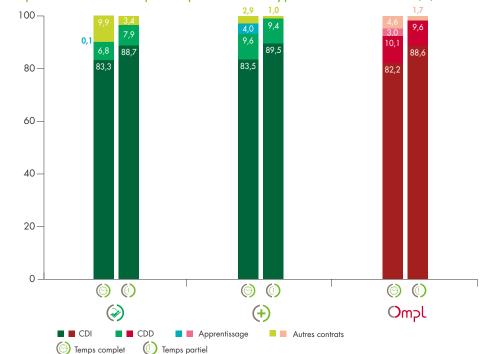
Les salariés de la branche travaillant à temps partiel sont plus souvent en CDI que ceux travaillant à temps complet (+ 5,4 points).



QUELQUES NUANCES RÉGIONALES

La part de CDD au sein de la branche varie sensiblement d'une région à l'autre. Elle est maximale pour les ${\sf DOM}$ (12,5 %) et minimale pour la Bourgogne-Franche-Comté (5,1 %).

Répartition des salariés par temps de travail et type de contrat de travail (%)



Source: Insee, DADS 2018.

Taux de CDD par région (%)

Régions		(+)	Ompl
Auvergne-Rhône-Alpes	7,0	9,7	9,8
Bourgogne-Franche-Comté	5,1	8,9	9,2
Bretagne	6,4	10,9	10,8
Centre-Val de Loire	6,9	8,6	8,3
Corse	8,5	10,9	10,3
DOM	12,5	12,3	11,8
Grand Est	7,0	8,3	8,7
Hauts-de-France	7,0	9,0	9,2
Île-de-France	7,4	7,8	10,2
Normandie	8,1	9,7	9,6
Nouvelle-Aquitaine	6,3	10,7	10 <i>,7</i>
Occitanie	7,3	10,6	10,6
Pays de la Loire	7,2	11,3	11,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	7,2	9,4	9,3
Ensemble	7,2	9,5	10,0

Source : Insee, DADS 2018.